

## Conditions Générales de Vente des Formations

---

### | Préambule

Artedas France organise régulièrement des sessions de formation destinées à accompagner ses clients dans l'utilisation des logiciels de CAO électronique concédés sous licence.

Les présentes Conditions Générales de Vente des Formations prévalent sur toute autre condition, notamment les conditions générales de vente, et s'appliquent dans le strict respect du contrat de licence logicielle accepté lors de l'installation des logiciels.

### | Définitions

Client : Le cocontractant d'Artedas France.

Contrat : La convention de formation professionnelle conclue entre Artedas France et le Client. Elle peut prendre la forme d'un contrat signé, d'un bon de commande validé par Artedas France ou d'une facture relative à la réalisation d'actions de formation.

Formation Interentreprises : Formation figurant au catalogue d'Artedas France, réalisée dans ses locaux, dans des locaux tiers mis à disposition ou à distance.

Formation Intra-entreprise : Formation sur mesure, dispensée dans les locaux du Client, d'Artedas France, de tiers, et/ou à distance.

### | Objet Et Champ D'application

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes Conditions Générales.

Toute dérogation ne sera opposable à Artedas France que si elle a été expressément acceptée par écrit.

### | Documents Contractuels

Le Contrat précise l'intitulé, la nature, la durée, les effectifs, les modalités pédagogiques, les conditions de validation, le prix ainsi que, le cas échéant, les financements externes (OPCO).

Dès l'inscription, Artedas France adresse au Client le programme, le règlement intérieur et la convention de formation. L'inscription n'est définitivement validée qu'à réception par Artedas France d'un exemplaire signé.

### | Délai D'inscription

Toute inscription doit être validée au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant le début de la formation.

### | Report Ou Annulation À L'initiative Du Client

Toute formation commencée est due en totalité, sauf accord écrit contraire d'Artedas France.

La demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit à Artedas France.

En cas de demande formulée au plus tard dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation, aucune indemnité n'est due.

Pour une annulation moins de dix (10) jours ouvrés avant la formation, une indemnité égale à 20 % du montant sera facturée.

Pour les formations intra-entreprises, cette indemnité pourra être majorée des frais engagés (réservations, logistique, etc.).

## | Report Ou Annulation À L'initiative D'Artedas France

Artedas France peut reporter ou annuler une formation, sans indemnité, sous réserve d'en informer le Client au plus tard sept (7) jours ouvrés avant son démarrage.

En cas de force majeure ou d'indisponibilité du formateur (maladie, accident, etc.), Artedas France pourra annuler ou reporter la session sans préavis. Le cas échéant, et sur justificatif, Artedas France pourra décider du remboursement partiel ou total des frais engagés par le Client.

Une solution de remplacement sera proposée dans les meilleurs délais.

## | Remplacement De Participant

Le remplacement d'un participant par un autre est possible, sur demande écrite préalable, sans frais supplémentaires.

## | Supports De Formation

Dans une démarche écoresponsable, la documentation est remise exclusivement sous format numérique (PDF) pour les formations à distance.

## | Attestation De Formation

À l'issue de la formation, le Client reçoit une copie de la feuille de présence signée ainsi qu'une attestation de participation.

Un questionnaire de satisfaction en ligne est proposé. Ses résultats sont consultables via le compte Premium du Client et peuvent être transmis sur demande au service RH de son entreprise.

## | Facturation

Si le Client souhaite un financement par son OPCO, il lui appartient :

- D'effectuer la demande de prise en charge avant la formation ;
- De mentionner l'OPCO sur la convention de formation ;
- De vérifier l'effectivité du paiement.

En l'absence d'accord écrit de prise en charge par l'OPCO, le Client reste redevable de l'intégralité des frais.

Les repas sont inclus pour les formations dispensées dans les locaux d'Artedas France.

## | Qualité Des Formateurs

Les formations sont animées par :

- Des collaborateurs d'Artedas France ;
- Des formateurs ou ingénieurs employés par Artedas France.

## | Assiduité Des Participants

Les horaires de formation sont communiqués par convocation. Le respect de ces horaires est obligatoire.

Pour les classes virtuelles, il est recommandé :

- De lire le tutoriel de connexion ;
- De se connecter 15 minutes avant le début ;
- De tester son matériel audio/vidéo ;
- De suivre la formation dans un environnement calme.

Toute absence, retard ou départ anticipé doit être signalé et justifié. L'organisme de formation pourra en informer le financeur.

Les participants doivent émarger à chaque demi-journée de formation. Une attestation de fin de stage est remise en fin de parcours.

## | Gestion Des Abandons

La présente procédure définit les modalités appliquées par Artedas France en cas d'absence ou d'abandon d'un participant inscrit à une formation.

Lorsqu'un manque d'assiduité ou une absence est constaté, Artedas France prend contact avec le stagiaire afin d'en connaître la raison et de proposer une solution permettant d'éviter tout risque d'abandon.

En cas d'absence ou de manque d'assiduité dûment justifié, la session pourra être reportée. Un délai sera accordé au stagiaire afin qu'il reprenne ultérieurement son parcours de formation. Un nouveau calendrier prévisionnel lui sera adressé par courriel, tenant compte de ses contraintes.

Les sessions planifiées avec le formateur ou le tuteur peuvent être reprogrammées sans limite de temps, sous réserve que le stagiaire exprime clairement sa volonté de terminer sa formation. Dans ce cas, un avenant à la convention de formation pourra être établi afin de modifier les dates initialement prévues.

En cas d'absence injustifiée à une session (entretien téléphonique, formation à distance ou en présentiel), et sans retour du stagiaire dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, l'abandon de la formation sera considéré comme définitif.

Les conséquences financières liées à l'absence ou à l'abandon sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente.

## | Responsabilités

Artedas France garantit la qualité pédagogique et technique de ses formations.

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la fin de la formation.

Il incombe au Client de vérifier que les prérequis sont remplis avant l'inscription.

## | Prérequis Matériels

Pour les formations intra-entreprises, le Client doit mettre à disposition :

- Un poste de travail par participant équipé des logiciels nécessaires ;
- Une salle adaptée (vidéoprojecteur ou écran).

Artedas France peut fournir gratuitement des licences temporaires pour la durée de la formation.

Si la formation ne peut être réalisée du fait d'un problème technique imputable au Client (connexion, matériel, etc.), la session sera facturée intégralement.